

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Préfet de région

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Robert ROYET 04 72 00 44 62

robert royet@culture.gouv.fr

Références: 2018/1347/RR/MNT

à

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Service Hydroélectricité et Nature

COURRIER ARRIVÉE

SEHN

AUVERGNE - RHONE-ALPES

police de l'eau

69453 LYON CEDEX 06

Lyon, le 19 février 2018

Objet: Références : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement GRENOBLE (ISERE), llot Peugeot, Quartier de l'Esplanade

IA0381851800004

Votre courrier du 11 janvier 2018 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 février 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL